

Éditorial : Injustices en devenir !

Coup de rabet sur le niveau de vie des retraités ?

SOMMAIRE

1. Éditorial

Injustices en devenir.

2. Actualité

Coup de rabet sur le niveau de vie des retraités ?

3. Actualité

Retraite des femmes : quelques progrès depuis le 1^{er} septembre

Santé

La durée de passage aux urgences a fortement augmenté en 10 ans.

4. Pouvoir d'achat

Abattement fiscal de 10% : Coucou le revoilà !

5. Vie de l'UNSA

Retour sur l'édition 2026 de l'Antigone des associations.

Action :

Le 14 octobre, dans la rue pour la revalorisation des retraites AGIRC - ARRCO.

6. Autonomie

Semaine bleue 2026.

7. Consommation

Taxe d'écocontribution appliquée sur les vêtements bon marché des plateformes de commerce en ligne chinoises.

Billet d'humeur

Deux mille euros !

8. Histoire

Il y a 120 ans, la charte d'Amiens.

Le Alf du mois.



Au terme de deux mandats de présidence d'Emmanuel Macron, la France s'illustre en étant à la fois championne d'Europe des déficits publics et championne d'Europe de la distribution des dividendes.

Cette apparente contradiction est pourtant le fruit d'une politique délibérée, la politique de l'offre, qui a pour double conséquence de ruiner les budgets publics et d'enrichir encore davantage les plus riches.

Cette politique, théorisée voici près de cinquante ans par Ronald Reagan, avait pour but de rendre impossible à financer les politiques sociales, en réduisant fortement la pression fiscale sur les grandes entreprises et les plus favorisés. Elle était décrite sous la douce expression de « starving the beast » en bon français, « affamer la bête ».

La bête, vous l'avez compris, ce sont les budgets sociaux, la façon de l'affamer ce sont les baisses d'impôts et les aides parfois difficiles à justifier, consenties aux grandes entreprises.

Ce qui se dessine dans la préparation du budget 2027, est, une fois encore, la parfaite illustration de cette politique.

Le gouvernement se dit à la recherche de 54 milliards d'euros pour ramener le déficit public à 4,8% du Produit Intérieur Brut. Et, en même temps, ça fait longtemps qu'on ne nous l'avait pas sorti, il refuse d'augmenter les impôts, et propose même d'augmenter les exonérations fiscales sur les donations consenties à leurs rejets par les ménages les plus favorisés du pays, en gros les 1% les plus riches.

Donc, histoire d'affamer la bête, on se propose de s'en prendre aux familles, avec le gel des APL, aux malades, avec la fiscalisation des indemnités journalières, aux agents publics avec le gel du point d'indice, et bien sûr, aux retraités.

Pour ces derniers, les mesures sont servies à la louche.

Seules les pensions inférieures 1260 euros, soit moins que le seuil de pauvreté, seraient revalorisées au niveau de l'inflation. Cela concerne un gros tiers des retraités, environ 37%. Ne pas le faire consisterait à les plonger dans la précarité quand l'inflation frôle les 2,5% sur l'année.

Au-delà de ce seuil, les retraités dont la pension est comprise entre 1260 et 2034 euros, verraient leur pension désindexée. A quel niveau ? Ce n'est pas encore précisé.

Au-delà de 2034 €, pour ces retraités qui selon le ministre Roland Lescure « vivent bien », les pensions seraient purement et simplement gelées. Et cela concerne 28% des retraités, soit environ 5 millions de personnes, pas toutes riches loin de là. Selon les dernières données publiées par la DREES, moins de 2% des retraités dépasseraient 4500 € de pension, soit à peu près le seuil de richesse défini par l'Observatoire des inégalités. Et comme cela ne suffit pas, une partie des retraités dépassant 2000 € de pension, verrait ses impôts augmenter du fait de l'abaissement du plafond de l'abattement fiscal qui leur est accordé.

Toutes ces mesures sont Injustes et insupportables.

Monsieur Lecornu cherche 6 milliards pour indexer les pensions sur l'inflation. 6 milliards, cela peut se trouver en réduisant de 7% les 90 milliards d'exonérations de cotisations patronales, compensés par nos impôts. Exonérations dont le bienfondé n'est pas toujours démontré.

Le débat sur le Projet de Loi de Financement de la Sécurité sociale s'ouvre. Si de telles mesures étaient retenues, la colère des retraités devrait s'exprimer avec force ! Et L'UNSA Retraités se chargerait de la relayer.



Claude Lassalvy

Les intentions du gouvernement concernant la mise à contribution des retraités commencent à être dévoilées. Le coup de rabot sur le niveau de vie des retraités risque d'être sévère, si ce projet arrive à son terme. Pire, les retraités modestes seraient impactés.

Selon une dépêche de l'AFP, publiée le 19 septembre, la mise à contribution des retraités pour parvenir à une économie budgétaire de 54 milliards d'euros commence à se dessiner. Et pour eux, la pilule risque d'être amère si le gouvernement Lecornu parvient à rassembler une majorité pour soutenir son projet, ou à éviter la censure.



L'abattement fiscal de 10% serait sensiblement écorné :

Difficile de supprimer purement et simplement cet avantage réservé aux retraités en laissant intactes des niches fiscales autrement profitables comme le pacte Dutreil, ou le crédit impôt recherche, par exemple.

Le gouvernement a donc fait le choix, comme l'avait proposé la majorité sénatoriale en 2025, d'abaisser sensiblement le plafond jusqu'auquel s'applique cet abattement : il passerait de 4 439 euros à 3000 euros.

Un retraité percevant plus de 2500 € de pension nette se trouverait impacté par cette mesure.

Et le pire, c'est que cette mesure pourrait prendre un caractère définitif !

Assez peu sensible pour les ménages de retraités les plus favorisés dont le revenu fiscal de référence approche ou dépasse les 100 000 €, elle affecterait durement les retraités de la classe moyenne et de la classe moyenne supérieure qui sont pour la plupart loin d'être riches au sens défini par l'Observatoire des inégalités (plus de 4 300 € de revenus mensuels après impôts pour une personne seule).

Deuxième coup de rabot :

La désindexation des pensions ! Seules les pensions inférieures à 1 260 euros seraient indexées sur l'inflation. Pour mémoire, 1 260 euros, c'est 87 euros de moins que le seuil de pauvreté. Cela signifie qu'un certain nombre de retraités bénéficiaires du minimum contributif ou du minimum garanti de la Fonction Publique devraient voir leur pension sous-indexée. Et notre Baromètre des retraités l'a bien démontré, à ces niveaux de pension, on est confronté à de multiples précarités : précarité alimentaire, précarité énergétique, précarité affectant les déplacements, voire l'accès aux soins médicaux.

La sous-indexation (donc une augmentation des pensions moins forte que l'inflation) concernerait les retraités percevant entre 1.260 euros et 2.034 euros, et il faut considérer qu'il s'agit de montants de pensions brutes.

Au-delà de 2.034 euros bruts, les pensions seraient purement et simplement gelées.

Ces mesures visent à imposer une brutale cure d'austérité à la grande majorité des retraités. A peine plus du tiers des retraités, verraient leur (très modeste) pension revalorisée. Nous le savons désormais, pour M. Lecornu, comme sans doute pour M. Lescure, on passe dans la catégorie des retraités aisés dès que l'on perçoit une pension de 1 260 euros. Nous souhaiterions que tous les membres du gouvernement fassent, un mois durant, un seul, l'expérience de vivre avec 1 260 euros.

Ces propositions sont purement scandaleuses.

Dans une France qui est à la fois championne d'Europe des déficits budgétaires et championne d'Europe de la distribution des dividendes, dans une France qui exonère d'impôts plus de 13 000 foyers fiscaux parmi les plus riches du pays, faire porter l'effort sur des retraités modestes dont la pension est largement inférieure au SMIC relève de la provocation.

L'indexation des pensions sur l'inflation a un coût : 6 milliards d'euros. En réduisant de 7% les 90 milliards d'exonérations de cotisations patronales, loin d'être toutes justifiées, entièrement compensées par le budget de l'État, M. Lecornu résoudrait son problème. Mais il est plus facile de taper sur les retraités !

L'UNSA Retraités l'affirme de manière forte, elle refuse toute mesure de désindexation, elle refuse l'abaissement du plafond de l'abattement fiscal de 10%.

Elle appelle les retraités à se mobiliser contre ces mesures, si elles doivent prendre corps dans le très prochain projet de loi de financement de la sécurité sociale !

Un bon moyen d'exprimer le refus de telles mesures : [Renseignez le baromètre UNSA des retraités 2026](#)

Quelques mesures favorables aux femmes ayant élevé des enfants ont pris effet au 1^{er} septembre :

Les enfants comptent davantage pour la carrière longue

Jusqu'à présent, les trimestres accordés au titre des enfants n'étaient pas toujours pris en compte pour partir plus tôt en retraite dans le cadre des carrières longues.

Depuis le 1^{er} septembre 2026, jusqu'à deux trimestres liés aux enfants (maternité, éducation ou adoption selon les cas) peuvent être intégrés dans les trimestres réputés cotisés pour accéder à la retraite anticipée pour carrière longue. Cette mesure vise à réduire l'écart entre les carrières féminines et masculines.



Un calcul de pension plus favorable aux mères

Le calcul de la retraite de base devient plus avantageux pour de nombreuses femmes ayant eu des enfants.

On ne retient plus autant de trimestres de faibles revenus dans le calcul du salaire annuel moyen :

Pour les mères d'un enfant, le calcul s'effectue sur les 24 meilleures années au lieu des 25 meilleures années

Pour les mères de deux enfants ou plus : le calcul s'effectue sur les 23 meilleures années.

Pour les femmes fonctionnaires, une nouvelle bonification d'un trimestre est attribuée par enfant né à partir du 1^{er} janvier 2004, à condition d'avoir accouché après le recrutement dans la fonction publique.

Ces mesures s'appliquent aux pensions prenant effet à compter du 1^{er} septembre 2026. Elles concernent principalement les femmes ayant eu des enfants et qui liquident leur retraite à partir de cette date.

L'avis de l'UNSA :

Pour l'UNSA, ces mesures vont dans le bon sens. Elles permettent de mieux compenser les conséquences de la maternité et de la parentalité sur les carrières et donc sur le niveau des pensions.

Mais les inégalités de pension se construisent bien avant le départ en retraite. Écarts de salaires, temps partiel subi ou contraint, interruptions de carrière, moindre progression professionnelle, sous-valorisation des métiers à prédominance féminine : les femmes continuent d'en payer le prix tout au long de leur parcours professionnel.

Pour preuve en 2024, la retraite moyenne brute des femmes plafonnait à 1380 € quand celle des hommes s'élevait à 2190 €. La parité salariale et hommes femmes et l'amélioration des droits familiaux bénéficiant aux mères permettraient d'avancer plus vite dans la réduction des écarts de pension entre hommes et femmes. On est encore loin du compte.

La durée de passage aux urgences a fortement augmenté en 10 ans.

Selon une étude de la DREES, publiée début juillet, les temps de prise en charge aux urgences se sont fortement allongés entre 2013 et 2023.

En 2023, pour un jour d'activité moyenne, la moitié des patients admis aux urgences pour une prise en charge complète, y ont passé 3 h 10 contre 2 h 15 en 2013, soit 55 minutes de plus.

Pour une consultation simple, la moitié des patients sans examen technique, sans admission en Unité d'hospitalisation de courte durée (UHCD), ni hospitalisation en service, ont passé moins de 1 h 35 aux urgences, soit 20 minutes de plus qu'en 2013. Les parcours de soin avec scanner, radio, ou examen biologique ont duré au moins 3 h 55 pour un patient sur deux. Cela fait 1 h 15 de plus qu'en 2013.

Enfin, pour les patients admis en UHCD, pour de la surveillance médicale, des soins complémentaires ou en attente d'un lit dans un autre service, le temps passé aux urgences dépasse 17 h 30 pour la moitié d'entre eux, soit 2 h 40 de plus qu'en 2013. Ces unités de soin ont tendance à fonctionner comme des sas d'attente au sein d'hôpitaux débordés qui ne peuvent faire face de manière satisfaisante à l'accueil des patients.

Et on ne va pas manquer dans les prochaines semaines de nous alerter sur l'impérative nécessité de respecter l'ONDAM (Objectif national de dépenses de l'Assurance maladie).

La suppression de l'abattement fiscal des retraités avait occupé largement le débat public entre janvier et octobre 2025. Les retraités s'étaient massivement mobilisés contre cette mesure. Notre pétition contre cette mesure avait recueilli 13000 signatures. Le 11 septembre dernier, David Amiel, ministre des comptes publics, nous a resservi cette recette éculée, sous la forme d'une réduction massive de « cet avantage fiscal ». Il faudra donc à nouveau argumenter.



Un gouvernement aux abois

L'application du code de la Sécurité sociale, qui impose l'indexation des pensions sur le taux d'inflation, impliquerait une majoration des pensions de 2,1%, ce qui impliquerait un coût pour l'assurance vieillesse de 6 milliards d'euros. Les calembres de Bercy ont chauffé, et David Amiel nous a rendu sa copie, déclinée en trois propositions :

- Geler totalement toutes les pensions : on économiserait les 6 milliards.
- Supprimer l'abattement fiscal des retraités : là aussi on économiserait 6 milliards sur le dos des retraités.
- Faire financer une indexation partielle des petites retraites par la réduction de l'abattement fiscal de 10% des retraités. C'est finalement un abaissement du plafond de l'abattement fiscal, actuellement de 4439 €, à 3000 € qui serait dans les tuyaux.

Peines multiples pour les retraités de la classe moyenne :

La suppression ou la forte réduction de l'abattement fiscal des retraités peut avoir un impact sur les revenus de huit millions de retraités, en gros les ménages de retraités dont la pension se situe au-dessus de la pension moyenne.

Cet impôt déguisé, uniquement ciblé sur les retraités prétendument aisés, a des conséquences perverses redoutables. Il peut rendre impossibles des ménages modestes qui ne l'étaient pas, avec la perte des droits liés à la non-imposition (Complémentaire Santé Solidaire, aides à l'adaptation et la rénovation des logements...). Il peut aussi faire basculer des ménages vers la tranche supérieure de CSG.

Si la mesure de réduction de l'abattement fiscal est associée à un gel des pensions pour les retraités réputés aisés, l'impact sur le revenu disponible sera important, dans un contexte où l'inflation avoisine les 2.5% et pourrait atteindre les 3% à la fin de l'année.

Des prix qui grimpent, une feuille d'impôts qui s'alourdit, des pensions gelées, on s'oriente vers une baisse du niveau de vie des retraités, dont l'impayable Antoine Foucher, ex directeur de cabinet de Muriel Penicaud, nous explique qu'il faudrait l'abaisser de 20% pour se rapprocher des niveaux européens.

Une mesure injuste :

Contrairement à ce que dit le ministre, les ménages de retraités les plus favorisés seraient relativement épargnés par une telle mesure. L'abattement est plafonné à 4439 € en 2026. Les retraités disposant de ressources très élevées n'ont qu'une partie de leurs revenus qui bénéficie de l'abattement. Si sa suppression ou sa forte réduction les affecte aussi, c'est dans une proportion moindre que pour les ménages dont l'intégralité des revenus bénéficie de l'abattement.

Nous avons établi l'an dernier le comparatif suivant : avec la suppression de l'abattement fiscal, un ménage disposant d'un revenu de 49 500 euros (soit 4 125 euros brut par mois), verrait son revenu disponible baisser de 1,45 %.

Pour un ménage dont le revenu moyen atteint 95 500 € (soit 7 960 euros brut par mois), le revenu disponible ne baisserait que de 0,9 %. L'économiste Pierre Madec l'avait bien souligné : « Si l'on rapporte la perte que représente la fin de l'abattement fiscal au niveau de vie, **elle est significativement plus faible pour les 5 % de retraités les plus riches...** ».

Les retraités, des citoyens à part entière, ou entièrement à part ?

Le gouvernement s'est ficelé les pieds en se rangeant au dogme ultralibéral qui consiste, dans un contexte de crise aiguë des finances publiques, à refuser toute augmentation des impôts. Dogme applicable à tous, sauf aux retraités dont huit millions d'entre eux, seraient affectés par cette hausse des impôts que représente la suppression ou la forte réduction de l'abattement fiscal. Parmi eux, les retraités, souvent des femmes, vivant seuls ou seules, avec une pension comprise entre 2000 et 2500 euros, verraient leur niveau de vie sérieusement affecté.

Trouver 6 milliards d'euros, on pourrait faire comment ?

On pourrait peut-être écorner les exonérations de cotisations sociales consenties aux entreprises à hauteur de 90 milliards d'euros, de 6 à 7%, en ciblant celles qui n'ont guère de justification. On pourrait imposer davantage les dividendes des actionnaires du CAC 40 qui ont progressé de façon exponentielle en dix ans.

Les seuls retraités dont le niveau de vie a progressé sont ceux qui disposent de revenus autres que leur pension, nous rappelle l'économiste Michaël Zemmour. Ce sont eux qu'il faudrait cibler prioritairement. Les retraités de la classe moyenne sont responsables et prêts à l'effort à condition qu'il soit équitablement supporté et n'épargne pas les plus riches, ce qui a été pourtant la règle d'élaboration des lois de finances depuis dix ans.

Si vous souhaitez exprimer votre refus de ces mesures, le Baromètre UNSA des retraités est à votre disposition pour le faire !

L'Antigone des associations 2026 s'est déroulé à Montpellier, le dimanche 6 septembre, sous un soleil de plomb, avec des pointes de température avoisinant par moment les 40°. La canicule n'avait pas découragé les visiteurs, pas plus que les militants de l'UNSA investis dans le montage, l'installation et, tout au long de la journée, l'animation du stand.

Pour l'Union départementale UNSA, l'objectif de la journée était multiple :

- Faire connaître l'UNSA au grand public. Objectif atteint puisque le stock généreux d'UNSA Mag disposé sur les tables a rapidement fondu.
- Rappeler aux fonctionnaires des trois versants de la Fonction Publique, hospitalière, territoriale et fonction publique d'État, qu'il y a des élections professionnelles en fin d'année, et que le vote UNSA est déterminant pour la défense des intérêts des agents publics.
- Faire passer un message identique aux cheminots, dont les élections professionnelles sont prévues en fin d'année ou en début d'année 2027.



Mais les retraités étaient aussi de la partie. Très présents sur le stand, les militantes et militants de l'UNSA Retraités étaient là pour présenter leur enquête 2026, baromètre UNSA des retraités, pour distribuer des formulaires papier de recueil de l'enquête. Il y en avait cinquante en début de matinée, tirage trop modeste, la pile était épuisée à 13 heures, et nous avons recueilli sur le stand une vingtaine de questionnaires papier.

Ces rencontres ont été l'occasion de répondre à de multiples questions de salariés, adhérents de l'UNSA ou non, sur des conseils juridiques, les ruptures conventionnelles, la transition de l'emploi vers la retraite, l'évolution des règles de cumul emploi retraite, et bien d'autres.



Le stand de l'UNSA a été honoré par la visite du maire de Montpellier, Mickaël Delafosse. Saluons au passage, à l'heure où d'autres maires s'emploient à priver de locaux les organisations syndicales, l'annonce du maire de Montpellier de reloger les organisations syndicales, à échéance de deux à trois ans, dans de nouveaux locaux, plus fonctionnels et mieux adaptés au réchauffement climatique que l'actuelle maison des syndicats. La chose est suffisamment rare pour être soulignée.

En bref, une journée en bleu UNSA sous le ciel bleu, marquée par le dynamisme et la bonne humeur. Les plus jeunes y ont également trouvé leur compte, les ballons bleus de l'UNSA, généreusement distribués par Bernard et Norbert, ont fait le bonheur des enfants. Comme quoi, à l'UNSA des plus jeunes aux plus âgés, l'intergénérationnel est toujours présent !



Action Le 14 octobre dans la rue pour revendiquer la revalorisation des retraites complémentaires AGIRC-ARRCO

Le 14 octobre, c'est la journée de négociation pour la revalorisation des pensions de retraite complémentaire AGIRC-ARRCO.

Après le gel du point de service des pensions depuis le 1^{er} novembre 2025,

l'UNSA Retraités revendique :

- Une revalorisation des pensions au niveau de l'inflation estimée pour 2026 soit + 2.1%.
- Un rattrapage du gel des pensions complémentaires imposé le 1er novembre 2026.
- Et donc une revalorisation du point de service AGIRC-ARRCO de 3%.

Elle sera dans la rue le 14 octobre pour porter ces revendications.

La semaine bleue 2026 se déroule cette année du 5 au 11 octobre. Elle a pour thème « Relions tous les âges dans les territoires engagés ».

La thématique de l'intergénérationnel est récurrente dans les thèmes retenus pour la semaine bleue. Elle est souvent déclinée sur des thèmes anodins, certes sympathiques, comme les chorales d'enfants dans les Ehpad, ou les goûters partagés. Mais voilà, alors que l'idée de la semaine bleue, c'est une semaine de sensibilisation pour agir toute l'année, selon le slogan : « La Semaine Bleue c'est 365 jours pour agir, 7 jours pour le dire ! », on s'en tient souvent à quelques initiatives plus ou moins médiatisées, une sorte de marronnier éditorial des bulletins municipaux ou des intercommunalités.

L'historique de la semaine bleue

Nous fêtons cette année les 75 ans de la semaine bleue. Elle est née en 1951, sous l'appellation de « Journée des vieillards », créée à l'époque par le ministère de la santé publique et de la population. Il faut se resituer dans le contexte de l'époque. Les anciens salariés disposant d'une pension de retraite insuffisante recevaient alors une allocation aux vieux travailleurs salariés, ancêtre du minimum vieillesse, qui ne préservait pas de l'indigence.

L'objectif de cette « Journée des vieillards » était de récolter des fonds pour secourir les anciens les plus «nécessiteux», 6 ans après la fin de la Seconde Guerre Mondiale.

Et aujourd'hui ?

Le progrès social, tout au long des trente glorieuses, a bien amélioré les choses. Mais il n'en reste pas moins que l'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (ASPA) reste inférieure de plus de 20% au seuil de pauvreté. Il n'en reste pas moins qu'en dix ans, le taux de personnes âgées sous le seuil de pauvreté est passé de 8,5% à 10,4%. Certes, le premier ministre nous a assuré que les mesures de désindexation possiblement prévues dans le PLFSS 2027 n'impacteraient pas l'ASPA.

Mais quand d'aucuns nous disent que pour rétablir les équilibres budgétaires, il conviendrait en même temps d'imposer trois à quatre années de travail supplémentaire et d'abaisser de 20 % le niveau de vie des retraités, il faudrait s'attendre, si on laissait faire, à une recrudescence massive des indigents chez les retraités ainsi qu'à une rupture dans la politique de protection sociale mise en place en 1945.

Préserver les principes fondateurs de la Sécurité sociale

Rappelons que le ministre Ambroise Croizat avait fixé le 3 décembre 1945 l'objectif de l'Assurance Vieillesse : « Désormais, nous mettrons l'homme à l'abri du besoin. Nous ferons de la retraite non plus une antichambre de la mort mais une nouvelle étape de la vie ! » C'est cet objectif qui se trouve battu en brèche par les économistes libéraux et les politiciens qui reprennent leurs idées.

Alors oui, relevons le défi et donnons un contenu social au thème « Relions tous les âges dans les territoires engagés ». Activons tous les leviers de la solidarité intergénérationnelle, développons les solutions d'habitats partagés, les lieux d'échange et de partage, le lien social à travers des initiatives culturelles ou sportives intergénérationnelles.

Les jeunes ont aussi en partage avec leurs aînés le sens du bénévolat et de l'engagement solidaire. C'est cela qu'il faut mettre en valeur au cours de la semaine bleue pour lui trouver une suite au fil de l'année.

Nos militants investis dans les CDCA, dans les conseils municipaux, peuvent être les vecteurs de ces dynamiques intergénérationnelles. Dans un temps où les sinistres se multiplient, où la société est malmenée tant par la croissance des inégalités que par les aléas climatiques, mettre du lien dans la société est précieux,

Et c'est aussi une réponse efficace à la montée de l'extrémisme et des postures d'exclusion.





Taxe d'écocontribution appliquée sur les vêtements bon marché des plateformes de commerce en ligne chinoises.

Les retraités sont souvent peu sensibles à cette forme de consommation que constituent les achats en ligne de produits textiles de mauvaise qualité vendus sur des plateformes numériques chinoises. Mais cette pratique a énormément de succès chez les plus jeunes, moins sensible que leurs aînés à l'aspect durable des produits achetés, et beaucoup plus réceptifs aux effets de mode.

Des effets désastreux au plan écologique autant qu'au plan social

Cette pratique commerciale multiplie les effets négatifs, la fabrication et le transport de ces produits sont dévastateurs pour la planète, en termes de coût énergétique comme en gaspillage de matières premières. Ces produits de la mode éphémère sont également dévastateurs au plan social, parce que leur fabrication implique des conditions de travail relevant d'un quasi esclavage pour les ouvriers qui les produisent. Mais aussi parce que les faillites en série qu'ils provoquent dans le secteur du commerce textile chez nous, mettent des milliers de salariés au chômage.

Une taxe pour limiter les importations de produits relevant de la mode éphémère.

Depuis le 1^{er} septembre, une loi anti fast-fashion impose une taxe variant de 0,50 € pour les sous-vêtements, à 12 € pour un manteau sur les produits distribués par les plates-formes chinoises, telles que Shein, Temu, ou Ali-Baba. A cela s'ajoute la taxe de 3 € sur les petits colis sur les petits colis importés dans l'Union Européenne. Il s'agit d'appliquer à ces entreprises le principe pollueur payeur.

Une mesure suffisante ?

D'ores et déjà, les influenceurs dénoncent une mesure pénalisant les petits budgets, les micros des chaînes d'information continue se rendent vers les consommateurs victimes d'addiction à ces pratiques commerciales. Sans compter que les sociétés concernées vont multiplier les astuces pour contourner ces taxes.

Au-delà de la taxation, la nécessité d'une mobilisation citoyenne

Voici près d'un quart de siècle, pour résister à la vague de mondialisation et au courant de désindustrialisation qui s'amplifiaient, on avait lancé le slogan « nos emplettes sont nos emplois » pour valoriser les produits fabriqués en France. 23 ans plus tard, cette timide réaction vers un peu de protectionnisme suffira-t-elle à mettre nos entreprises et nos commerces à l'abri de cette concurrence agressive. Il nous faudrait au moins un réflexe citoyen massif pour faire barrage à ces produits. Mais est-ce réaliste ?

Deux-mille euros !

« 2 000 euros, c'est correct comme retraite. On vit, avec 2 000 euros, correctement »,

Ces propos, nous les avons entendus dans la bouche de Roland Lescure, ministre de l'économie et des finances, le 21 septembre sur les ondes de France Inter.

Deux-mille euros, c'est peu ou prou, le niveau auquel son gouvernement envisagerait le gel des pensions de retraite, alors que l'inflation tutoie les 2,5% et beaucoup plus pour ce qui est de l'énergie, des tarifs de complémentaires santé ou des fruits et légumes frais.

Deux mille euros, plus de 70% des retraités ne perçoivent pas une telle pension.

Et au fait comment vit-on avec 2000 euros, par exemple quand on vit seul ou seule ?

Rappelons ce que nous disait notre Baromètre 2025 à propos des retraitées et retraités disposant d'une retraite comprise entre 2000 et 2500 euros.

Une retraite comprise entre 2000 € et 2500 €, très supérieure à la moyenne des pensions, est censée mettre à l'abri de la précarité. Les retraités qui en bénéficient sont la cible de mesures fiscales envisagées pour mettre à contribution des supposés « nantis » que sont les bénéficiaires de telles pensions.

Mais qu'en est-il quand ils vivent seul-es ?

- 8,8 % déclarent avoir des difficultés à faire face à leurs dépenses alimentaires.

- Mais 23, 7 % ont du mal à se chauffer.

- 29,5 % rencontrent des difficultés pour payer leur loyer ou entretenir leur logement, et pour assumer leurs frais de déplacement.

- Quant aux dépenses liées aux loisirs et aux vacances, 45,4 % déclarent avoir des difficultés à se payer ce type de dépenses.

Ils sont trois sur dix à être confrontés à une gêne financière réelle pour des dépenses aussi basiques que l'entretien du logement, la charge des loyers, ou le coût des déplacements, et plus d'un sur cinq est confronté à la précarité énergétique.

A l'évidence, pour Roland Lescure vivre correctement sa retraite, c'est (sur)vivre à l'abri de la précarité alimentaire, mais cela ne met pas à l'abri de faire des choix entre se chauffer ou réparer sa voiture, par exemple.

Une idée aussi baroque que populiste : on pourrait concevoir une sorte de Koh-Lanta social où l'on imposerait à quelques ministres et autres chroniqueurs économiques la contrainte de vivre dans une sous-préfecture de la diagonale du vide, avec 2000 euros pour passer le mois. Histoire voir, si finalement, on vit correctement avec cette somme.

C.L.



Le 13 octobre 1906, le congrès de la CGT, réuni à Amiens, adoptait une charte proclamant l'indépendance du syndicalisme à l'égard des partis politiques et de l'État. Elle assignait au syndicalisme un double objectif et une exigence : la défense des revendications immédiates et quotidiennes des travailleurs, et la lutte pour une transformation d'ensemble de la société « par l'expropriation capitaliste »,

Le moyen qu'elle privilégiait était la grève générale, l'un des buts qu'elle se donnait était l'abolition du salariat.

Si plusieurs organisations syndicales, dont l'UNSA se réclament encore aujourd'hui de la Charte d'Amiens, c'est essentiellement en référence à la notion d'indépendance du syndicat par rapport à toute organisation politique et tout autant par rapport à l'État.

Il y a dans les objectifs que se fixait la Charte d'Amiens un volet qui peut correspondre à la pratique du syndicalisme réformiste dont se réclame l'UNSA. Il s'agit de l'œuvre revendicatrice quotidienne, avec un syndicalisme qui poursuit la coordination des efforts ouvriers, l'accroissement du mieux-être des travailleurs par la réalisation d'améliorations immédiates, telles que la diminution des heures de travail, l'augmentation des salaires, Ce syndicalisme, a-partisan, qui œuvre à l'unité dans la liberté, c'est aujourd'hui le nôtre.

Par contre la dimension de syndicalisme révolutionnaire, bien présente dans le mouvement ouvrier du début du XXème siècle, semble aujourd'hui hors du temps. Personne ne revendique plus l'abolition du salariat, et l'expérience a pu montrer qu'à de rares exceptions, 1936 et 1968, la grève générale a été vouée à l'échec.

Il est toujours précieux de se pencher sur l'histoire du syndicalisme. Savoir d'où l'on vient permet d'éclairer le chemin qui nous guide vers la direction où l'on fait le choix d'aller. Et la notion de lutte des classes, dans une société où les inégalités se creusent, où le patrimoine s'accumule à un pôle de la société, mérite sans doute d'être à nouveau questionnée. Mais plus en soutenant la taxe Zucman et une réforme de la fiscalité qu'en revendiquant l'appropriation collective des moyens de production

Le Alf du mois !



Abonnement à Info UNSA Retraités 34

Cette lettre est envoyée à tous les retraités de l'Hérault adhérant à un syndicat de l'UNSA et dont nous avons connaissance d'une adresse électronique. Nous invitons les destinataires à faire connaître cette publication autour d'eux, notamment à des collègues qui ne l'auraient éventuellement pas reçue ou à des salariés susceptibles d'être retraités dans quelques mois ou années. Pour s'y abonner, les syndiqués doivent écrire :

- par courrier postal à : UD UNSA 34, 474, Allée Henri II de Montmorency 34000 Montpellier
- par courrier électronique à : retraites.ud34@unsa.org

UNSA Retraités 34 Maison des Syndicats 474 Allée Henri II de Montmorency 34000 Montpellier

Délégué départemental: **Françoise Morel**

Responsable Lettre en ligne **Info Unsa Retraités 34 : Claude Lassalvy**